Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 16 (1887)

Heft: 1

Rubrik: Exposition scolaire permanente : compte-rendu des séances du comité-directeur du 21 octobre 1886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des professionnistes : c'est pourquoi nous nous servirons toujours du terme de « travaux manuels. »

Pour que les buts indiqués plus haut soient atteints, il faut que le travail manuel remplisse les conditions suivantes :

1° Il doit intéresser l'élève, et pour cela

2° l'objet à confectionner doit avoir un usage pratique ;

3° L'ordre et l'exactitude doivent être observés;

4° Le travail manuel doit rendre la propreté possible, (ce qui n'est pas le cas pour les travaux de forge, par exemple, où les élèves ont constamment le visage et les mains sales).

Il doit aussi :

5° Développer le sens des formes ;

6° Augmenter les forces corporelles;

7° Etre en rapport avec les forces physiques et intellectuelles de l'élève ;

8° Ne pas se faire dans la position assise;

9° Etre enseigné méthodiquement;

10° Et avoir pour but une dextérité manuelle générale.

Les différentes catégories de travaux manuels.

Etant admis les principes précédents, il sera facile d'examiner quels genres d'occupations remplissent le mieux ces conditions. On en a essayé de toutes sortes : ouvrages de tailleur, confection de corbeilles ou de brosses, ouvrages de scie à découper, cartonnage, travaux à l'établi et au tour, sculpture sur bois, modelage, ouvrages en paille, travaux de serrurerie, de forge, etc.

L'expérience a démontré que les travaux à l'établi sont préférables entre tous ; cependant, comme ils demandent déjà une certaine force physique, ils ne conviennent guère à des garçons en-dessous de 13 ans, tandis que le cartonnage pourra être enseigné avantageusement à des garçons de 11 à 12 ans. Il demande moins d'efforts et donne des produits très pratiques.

Les travaux au tour et la sculpture sur bois sont plutôt recommandables pour des élèves plus avancés.

Quant au modelage, il nous semble qu'il forme la suite naturelle de l'enseignement du dessin ; il sera d'une grande importance pour des élèves qui voudraient se vouer à une profession artistique. C'est pourquoi nous ne croyons pas que son introduction dans les écoles primaires puisse être recommandée, mais tout au plus dans les classes supérieures de nos établissements d'instruction secondaire.

(A suivre.) *(L'Ecole.)*

Exposition scolaire permanente

COMPTE-RENDU

des séances du Comité-Directeur

DU 21 OCTOBRE 1886.

En vertu de l'art. 9 des statuts, le bureau se constitue comme suit : M. HORNER, président de la Société, est président du Comité-Directeur.

M. GENOUD, fondateur de l'Exposition scolaire, est nommé secrétaire caissier et directeur de l'Exposition.

M. BLANC, Arsène, est élu conservateur.

— On prendra auprès des Expositions scolaires de Berne et de Zurich des renseignements sur le fonctionnement de leurs bibliothèques, respectives, afin d'établir un règlement pour la bibliothèque de notre Exposition.

— On discute ensuite la question du matériel scolaire, traitée déjà à la réunion des membres de notre Société, le 14 octobre.

Il est décidé qu'on ne fournira qu'un article pour cette année, que cette fourniture sera mise au concours. En outre, l'arrêté de la Commission des études, du 1er octobre 1875, sur le matériel obligatoire, sera publié dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

On discute les bases du projet de fusion du *Bulletin pédagogique* et du *Moniteur*.

— Le catalogue sera publié dès le 1er février, par 4 pages à la fois, dans le *Bulletin de l'Exposition*. C'est un moyen simple et moins coûteux de l'obtenir.

Pour intéresser davantage tous les membres de la Société et même tous ceux du corps enseignant, on publiera, à l'avenir, un résumé du compte rendu des séances du Comité.

DU 27 OCTOBRE 1886.

On signe une convention passée avec Mme veuve Pasquier, notaire, pour la location du rez-de-chaussée et de la moitié du premier étage (6 pièces) de la maison portant N° 219, au Criblet, près de la rue de Romont.

MÊME JOUR

Séance de la Commission des moyens d'enseignement.

Président : M. l'abbé R. HORNER, Recteur.
Membres : MM. SOUSSENS, VONLANTHEN, membres de la Commission des études, et MM. BLANC et GENOUD, instituteurs.

Après examen de la question de la fourniture du matériel, il est décidé que l'Exposition fournira les cartes, les tableaux ardoises, les ardoises, les cahiers, les plumes et les crayons, mais cette décision sera soumise à la Direction de l'Instruction publique et à la Commission des études. D'autre part, on prendra des renseignements auprès du *Kantons Lehrmittelverlag* de Zurich, sur l'organisation et le fonctionnement du bureau zuricois des moyens d'enseignement.

Le secrétaire, L. GENOUD.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION SCOLAIRE

A l'occasion de la réunion des membres de notre Société en octobre dernier, l'Exposition a été ouverte à la Grenette, du 13 au 31 octobre. Elle a été visitée par 578 personnes. On y a vu des instituteurs s'y rendre accompagnés d'un menuisier pour y étudier les modèles des bancs, du boulier, etc. Plusieurs journaux en ont parlé, et tous s'accordaient à dire que cette exhibition de matériel scolaire était vraiment intéressante, et qu'elle ne manquerait pas d'avoir une certaine influence pour le perfectionnement des moyens d'enseignement.

Depuis, l'Exposition a été transportée à la maison Pasquier, notaire,